

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES :

De droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la réimpression
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

17 Février 1873.

Bulletin politique.

La situation, qui déjà n'était point trop belle, est fort empirée par les événements d'Espagne.

Deux Républiques, à l'occident de l'Europe, valent moins qu'une. La seconde aggrave la tâche de la première.

Grâce à une Assemblée profondément monarchiste et à un Président demeuré lui-même plus monarchiste qu'il ne le dit et peut-être plus qu'il ne le croit, la République française, au moins tant que vivrait M. Thiers et tant que durerait l'Assemblée de Versailles, n'était pas jugée trop inquiétante pour le repos du monde.

Aujourd'hui, l'anxiété s'aggrave et l'alarme s'accroît en raison du renfort que la cause de la révolution reçoit de l'Espagne.

Ce n'est pas sans motif que, depuis un an, l'Internationale avait fait de ce pays sa terre d'élection. Les congrès récents qui s'y sont multipliés, les efforts qui ont convergé vers ce royaume voué à la République prochaine n'ont pas été perdus.

Qui sait si, à l'époque où le chef du radicalisme français, M. Gambetta, se retirait à Saint-Sébastien, sous prétexte de repos, il n'a pas signé là-bas, avec les révolutionnaires de tous les mondes, une espèce de pacte de Saint-Sébastien, juste le contraire du pacte de Bordeaux ?

Il est certain que radicaux et socialistes se diviseront le jour où ils en seraient à se partager les dépouilles de la vieille société dépossédée ; mais, il est non moins certain qu'ils sont d'accord pour travailler à l'avènement des nouvelles couches et au renversement de ce que nous considérons comme les bases essentielles de l'ordre social.

En attendant, tous ces télégrammes des républicains d'Espagne aux républicains de

France, de Castelar à Gambetta, de Pi y Margall ou de Figueras à Quinet, ne nous disent rien de bon, ni à nous, ni à M. Thiers non plus, ni à aucun conservateur en Europe.

Démônialisé en France, le personnel du 4 septembre, auquel le patriotisme est ce qui manque le plus, s'allie notoirement avec la révolution extérieure et cherche au-delà des frontières l'appui qui lui manque en dedans.

En France, l'indignation a atteint son comble contre les hommes qui préférèrent la République à la patrie. Ceux-ci se vengent des mains qui se détournent d'eux, en serrant contre leur poitrine la révolution universelle.

C'est pourquoy, si M. Thiers est le patriote que ses ennemis eux-mêmes se plaisent à reconnaître en lui, il brisera les derniers liens qui l'attachent à la révolution, quand celle-ci compromet de plus en plus la patrie.

Que fait M. Jules Simon dans les conseils de M. Thiers, s'il n'y perpétue la tradition du 4 septembre ? Tradition est bien le mot, car tradition signifie aussi trahison. La tradition est une livraison, et le 4 septembre acheva de livrer la France à l'ennemi.

Les conservateurs français doivent plus que jamais faire bonne garde sur la rive que l'inondation démagogique et socialiste menace de couvrir.

Le quai de la République conservatrice et les digues fabriquées à Versailles ne rassurent qu'à demi, surtout quand on songe que M. Simon, déjà nommé, est toujours un des ingénieurs favoris de la présidence, et que M. Barthélemy Saint-Hilaire est secrétaire du gouvernement de sauvetage. Tout ce qui date du 4 septembre est coupable, ou tout au moins funeste et suspect.

Le jour où le Président de la République aura rompu avec le dernier acteur, le dernier complice, le dernier courtisan de cette date honteuse, la France pourra respirer et l'Europe considérer de nouveau la France.

(Paris-Journal.)

Pour le moment, M. Thiers est en butte aux obsessions de la gauche, qui craint à juste raison une entente avec la majorité ; on pèse sur le Président de toutes façons ; on tâche d'éveiller sa susceptibilité et ses nerfs, qui n'ont certes pas besoin d'être irrités ; bref, toutes les influences sont en jeu, tous les moyens sont employés.

M. Thiers, sans se prononcer nettement pour ou contre le projet de la commission des Trente, résiste cependant à ceux qui désirent un conflit.

Il semble redouter une lutte dont l'issue, en admettant qu'il fût vainqueur, le mettrait à la tête d'une majorité non-seulement faible, mais encore composée d'éléments trop hétérogènes pour qu'il pût gouverner avec elle.

La droite n'est pas, nous le savons bien, absolument homogène ; tous les hommes qui en font partie n'ont pas les mêmes aspirations finales ; mais ils sont fermement unis sur le terrain conservateur ; tandis que la majorité du 29 novembre, que M. Thiers pourrait peut-être reconstituer, compterait, à côté de véritables conservateurs, 90 radicaux, qu'avec la meilleure volonté du monde il est impossible de ranger parmi les partisans de l'ordre et de la République conservatrice.

M. Thiers est en outre très-visiblement préoccupé des événements dont l'Espagne est le théâtre ; le Président ne voit pas sans inquiétude une République s'établir à côté de celle qu'il voudrait fonder ; il craint, connaissant les mœurs politiques des Espagnols, des excès qui réveilleront certainement les terreurs des conservateurs, et qui leur rappelleront les exploits de la République de 89 et de la Commune de 1871.

Il sait aussi que les puissances monarchiques, qui ne voient pas d'un bon œil l'établissement de la République en France, le rendent un peu responsable de ce qui se passe en Espagne, et il l'exprimait il y a quelques jours en disant :

— On ne croira pas que je ne suis pour rien dans la chute d'Amédée ; on va me

mettre cette seconde République sur le dos... et pourtant j'en ai bien assez d'une...

En réalité, le gouvernement français a fait de grands efforts pour empêcher le roi Amédée d'abdiquer, non pas seulement par crainte de la République, mais surtout par crainte de voir reparaître la candidature Hohenzollern.

Les chancelleries européennes agissent depuis quelque temps pour éviter qu'il soit de nouveau question du prince de Hohenzollern ; on ne croit pas que la Prusse ait sérieusement l'intention de prêter les mains à l'installation du neveu de l'empereur Guillaume sur le trône de Charles-Quint ; mais M. de Bismarck ne serait peut-être pas fâché de susciter un embarras à la France, et surtout d'en profiter.

Et c'est au milieu d'embarras de cette nature que M. Thiers irait de gaieté de cœur se jeter entre les mains de ses pires ennemis ?

Nous nous refusons à le croire. M. le Président de la République est trop réellement patriote pour engager une lutte à propos, non pas du rejet d'une de ses propositions, mais à propos d'une différence de rédaction.

Gaston MITCHELL.

Est-ce la République, ou seulement son « essai loyal, » que 256 membres des Cortès viennent de voter à Madrid ?

Le gouvernement présidé par M. Figueras est, comme on l'a déclaré dans le débat qui a précédé le vote, un gouvernement « intérimaire. »

L'Assemblée des Cortès, tout en se proclamant souveraine, a reconnu formellement, si nous ajoutons foi au résumé de l'agence Havas, « qu'une autre Assemblée serait chargée de déterminer la forme du gouvernement. »

Il est vrai que la même dépêche ajoute que la future Constituante « déterminera la forme de la République. » Mais il semble que, si les membres des Cortès avaient proclamé la République, ils n'auraient pas abandonné à une Assemblée nouvelle le

28

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

EUGÉNIE GRANDET

PAR

BALZAC.

(Suite.)

Ces paroles, confirmées par l'attitude du tonnelier, qui se caressait le menton, surprirent étrangement les trois des Grassins qui, pendant le chemin, avaient médité tout à loisir de l'avarice de Grandet, en l'accusant presque d'un fratricide.

— Ha ! je le savais bien, s'écria le banquier en regardant sa femme. Qu'est-ce que je te disais en route, madame des Grassins ? Grandet a de l'honneur jusqu'au bout des cheveux, et ne souffrira pas que son neveu reçoive la plus légère atteinte ! L'argent sans l'honneur est une maladie. Il y a de l'honneur dans nos provinces ! Cela est bien, très-bien, Grandet. Je suis un vieux

militaire, je ne sais pas déguiser ma pensée, je dis rudement : cela est sublime, fischtre !

— Aalors Ille su, su, sub, sublime est bi, bi, bien cher, répondit le bonhomme, pendant que le banquier lui secouait chaleureusement la main.

— Mais ceci, mon brave Grandet, n'en déplaît à M. le président, reprit des Grassins, est une affaire purement commerciale, et veut un négociant consommé. Ne faut-il pas se connaître aux comptes de retour, débours, calculs d'intérêts ? Je dois aller à Paris pour mes affaires, et alors je pourrais me charger de...

— Nous verrions donc à ta, ta, tâcher de nous aaaarranger toutous deux dans les po, po, po, possibilités relatives et sans m'en, m'en, m'engager à quelque chose que je, je, je ne voooudrais pas faire, dit Grandet en bagayant, parce que, voyez-vous, M. le président me demandait naturellement les frais de voyage.

Le bonhomme ne bredouilla plus ces derniers mots.

— Ah ! dit M^{me} des Grassins, mais c'est un plaisir que d'être à Paris. Je paierais volontiers pour y aller, moi !

Et elle fit un signe à son mari, comme pour l'encourager à souffler cette commission à leurs adversaires, coûte que coûte ; puis elle regarda fort ironiquement les deux Cruchot, qui prirent une mine piteuse.

Grandet saisit le banquier par un des boutons de son habit, et l'attira dans un coin.

— J'aurais bien plus de confiance en vous que dans le président, lui dit-il ; puis il y a des anguilles sous roche, ajouta-t-il en remuant sa loupe. Je veux me mettre dans la rente ; j'ai quelques milliers de francs de rente à faire acheter, et je ne veux placer qu'à 80 francs. Cette mécanique baisse, dit-on, à la fin des mois. Vous vous connaissez à ça, pas vrai ?

— Pardieu ! Eh bien ! j'aurais donc quelques mille livres de rente à lever pour vous ?

— Pas grand'chose pour commencer.

Motus ; je veux jouer sans qu'on en sache rien. Vous me concluriez un marché pour la fin du mois ; mais n'en dites rien aux Cruchot, ça les taquinerait. Puisque vous allez à Paris, nous y verrons en même temps, pour mon pauvre neveu, de quelle couleur sont les atouts.

— Voilà qui est entendu ; je partirai demain en poste, dit à haute voix des Grassins, et je viendrai prendre vos dernières instructions à... à quelle heure ?

— A cinq heures, avant le dîner, dit le vigneron en se frottant les mains.

Les deux partis restèrent encore quelques instants en présence.

Des Grassins dit, après une pause, en frappant sur l'épaule de Grandet :

— Il fait bon à avoir de bons parents comme ça...

— Oui, oui, sans que ça paraisse, répondit Grandet, je suis un bon parent. J'aimais mon frère, et je le prouverai bien si ça ne coûte pas...

— Nous allons vous quitter, Grandet, lui dit le banquier en l'interrompant heu-

pouvoir de revenir sur leur vote, en statuant sur la forme du gouvernement.

Il est donc probable que les Cortès, pleines d'admiration pour notre « essai loyal, » ont voulu le tenter à leur tour. Ce choix doit nous flatter. Nous pouvons dire, en effet, de notre gouvernement que, s'il ne fait pas notre bonheur, l'Espagne au moins nous l'envie.

Peut-être, cependant, les Cortès, guidées par M. Castelar, ont-elles seulement imité nos républicains du 4 septembre, et promis vaguement au pays, comme ces derniers, des élections générales, sauf à ne les provoquer que contraint et forcé par les événements.

Quoi qu'il en soit, l'attention de l'Europe et des États-Unis est en ce moment fixée sur l'Espagne. (Courrier de France.)

La proclamation de la République en Espagne cause de vives appréhensions au *Journal des Débats*, ce néophyte de la République conservatrice. Voici la conclusion d'un article de M. John Lemoine :

« Nous ne saurions dissimuler les inquiétudes que nous cause cette brusque solution. Nous ne parlons plus du roi ; nous n'avons pas à exprimer, en le voyant partir, plus de regrets qu'il ne paraît en avoir lui-même. Non, c'est à la France que nous pensons en exprimant les appréhensions que nous inspire l'établissement, dans les circonstances présentes, de la République en Espagne. Il nous est impossible de partager sur ce point le contentement manifesté par le parti républicain en France. Nous ne le trouvons ni sensé, ni politique, ni clairvoyant.

« Nos républicains devraient craindre, au contraire, que cette dernière révolution ne soit un danger pour eux-mêmes, et la satisfaction d'une formule les aveugle sur les risques que la République espagnole pourra faire courir à la République française. Ils oublient que toute l'Europe est monarchique ; que le dernier roi, bien que représentant la Révolution, la représentait avec le simulacre d'une couronne, et rassurait par son titre le régime monarchique dominant en Europe. Nous ne faisons qu'indiquer ces considérations, qu'on ne peut développer librement dans les conditions où nous nous trouvons encore. »

Le *Constitutionnel* fait très-bien ressortir les différences qui séparent le berceau de la République espagnole d'hier et le berceau de la République française du 4 septembre 1870 :

« Aucune analogie n'existe entre la République proclamée à Madrid le 11 février et la République proclamée à Paris le 4 septembre.

« A Madrid, ce sont les Cortès elles-mêmes qui donnent le signal, et non un groupe de révolutionnaires intéressés ; à Madrid, la représentation nationale n'est point mise à la porte, c'est elle, au contraire, qui prend le haut de la situation et la domine.

« D'ailleurs l'ennemi n'est point là pre-

nant la nation à la gorge et muselant son indépendance ; le souverain non plus n'est point atteint par une défaite de guerre ; il abdique librement et volontairement.

« Ainsi donc, quoi qu'il arrive, au point de vue de l'origine, aucune assimilation n'est possible entre la République subtilisée au 4 septembre par une poignée d'émeutiers, et la République improvisée à Madrid par les Cortès. Si des deux parts le fait a été brusque, il a du moins cet avantage, du côté des Espagnols, d'être en conformité parfaite avec la légalité. »

Dieu veuille que la nouvelle République espagnole n'ait pas, comme notre quasi-République française, la phase d'une Commune sanglante à traverser !

Chronique générale.

La nouvelle circulaire de M. Jules Simon, relative à l'inamovibilité des curés, sera l'objet d'une prochaine interpellation. Cette interpellation serait formulée par M^r Dupanloup.

Voici quelques renseignements sur les nouveaux membres du gouvernement espagnol :

MM. Figueras, Pi y Margall, Castelar et Salmeron sont des républicains dits modérés, nuance Picard, Jules Favre et Jules Simon.

M. Figueras est avocat. M. Castelar est un orateur très-habile. MM. Becerra, Eche-garay, le général Cordova et Beranger sont tous membres du dernier cabinet du roi Amédée.

M. le duc d'Aumale, pour sa réception à l'Académie française, en remplacement du comte de Montalembert, aura pour parrains MM. Guizot et Thiers. La réception sera faite par M. Cu villier-Fleury, l'ancien précepteur du prince.

Dans les usages de l'Académie, le nouveau membre élu est reçu par l'académicien qui était directeur à l'époque de la mort de l'académicien décédé.

La réception est fixée au jeudi 11 avril. Les jetons de présence des membres de l'Académie française sont encore payés dans un petit sac de papier gris, absolument comme à l'époque de la fondation de l'Académie sous Richelieu.

On lit dans le *Journal officiel* :

Un paiement de 200 millions, deuxième à-compte sur le quatrième milliard de l'indemnité de guerre, a été fait au gouvernement allemand les 6, 7 et 8 de ce mois.

Ce paiement porte le montant total des à-comptes sur le quatrième milliard à la somme de 350 millions.

reusement avant qu'il n'achevât sa phrase ; puisque j'avance mon départ, j'ai quelques affaires à mettre en ordre.

— Bien, bien. Moi-même, rapport à ce que vous savez, je vais me retirer dans ma chambre, comme dit le *président Cruchot*.

— Peste ! je ne suis plus M. de Bonfons, pensa tristement le magistrat dont la figure prit une expression de mélancolie judiciaire, l'expression d'un magistrat ennuyé par une plaidoirie.

Les chefs des deux familles rivales s'en allèrent ensemble. Ni les uns ni les autres ne songèrent plus à la trahison dont Grandet s'était rendu coupable le matin envers le pays vignoble et se sondèrent mutuellement, mais en vain, pour connaître ce qu'ils pensaient sur les intentions réelles du bonhomme en cette nouvelle affaire.

— Venez-vous chez M^{me} d'Orsonval avec nous ? dit des Grassins au notaire.

— Nous irons plus tard, répondit le président. Si mon oncle le permet, j'ai promis à M^{me} de Gribeaucourt de lui dire un petit bonsoir, et nous nous y rendrons d'abord.

— Alors, au revoir, messieurs, dit M^{me} des Grassins.

Et quand ils furent à quelques pas des deux Cruchot, Adolphe dit à son père :

— Ils fument joliment, hein ?

— Tais-toi donc, mon fils, lui répliqua sa mère, ils peuvent entendre ; d'ailleurs, ce que tu dis n'est pas de bon goût, et sent l'école de droit.

— Eh bien ! mon oncle, s'écria le magistrat quand il vit les des Grassins éloignés, j'ai commencé par être le président de Bonfons, et j'ai fini par être tout simplement un Cruchot.

— J'ai bien vu que ça te contrariait, mais le vent était aux des Grassins. Es-tu bête avec tout ton esprit ? Laisse-les s'embarquer sur un *nous verrons* du père Grandet, et tiens-toi tranquille, mon petit. Eugénie n'en sera pas moins ta femme.

En quelques instants, la nouvelle de la magnanime résolution de Grandet se répandit dans trois maisons à la fois.

Il ne fut plus question dans toute la ville que de son dévouement fraternel.

On lit dans le *XIX^e Siècle* :

Presque tous les journaux de Paris ont annoncé que le comte de Paris avait reçu, pour sa part, dans la restitution des biens de la maison d'Orléans, le château d'Amboise. Le fait est faux. Il paraît que la fortune du comte de Paris ne lui permet pas la possession d'une résidence aussi coûteuse d'entretien.

Le général de Ladmirault, gouverneur de Paris, né en 1808, était arrivé cette année à la limite d'âge des généraux de division qui passent de droit dans le cadre de réserve à soixante-cinq ans.

Par décision présidentielle du 5 février, il vient d'être maintenu en activité dans la première section du cadre de l'état-major général de l'armée. Il a été maintenu, conformément à la loi, comme ayant commandé en chef un corps d'armée devant l'ennemi.

On reçoit de graves nouvelles de l'Angleterre.

Il paraît qu'à cause du prix élevé du charbon de terre, 300 fourneaux seront éteints, sous peu, dans le nord de l'Angleterre. Après cela, quoi ? le déluge. Il faut toujours se rappeler qu'il y a 80,000 ouvriers houillers en grève dans le sud du pays de Galles. On se demande si c'est vrai qu'on voit le commencement de la fin.

Nouvelles extérieures.

ESPAGNE.

Sans être grand prophète, on peut prédire à la nouvelle République espagnole une carrière encore plus courte que celle des nombreux gouvernements qui l'ont précédée depuis un demi-siècle.

Au fond, l'Espagne, pays d'origine latine, n'a pas le tempérament plus républicain que la France. Si le parti qui vient de s'emparer du pouvoir domine à Madrid, à Barcelone et dans les grandes villes de l'Andalousie, il ne faut pas oublier que tout le reste de la péninsule est animé d'un esprit bien différent.

La région des Pyrénées tout entière et la Catalogne, c'est-à-dire la partie la plus énergique de la population espagnole, absolument dévouées à don Carlos, sont au pouvoir de ses partisans, chaque jour plus nombreux, et que l'abdication d'Amédée va rendre encore plus forts.

D'autre part, l'armée ne renferme que fort peu de partisans de la République ; ses chefs, dont la fortune est attachée à celle des différentes dynasties qui ont successivement occupé le trône, ne manqueront pas cette occasion de multiplier les pronunciamientos pour ramener soit don Carlos, soit le prince des Asturies, ou pour porter au pouvoir le duc de Montpensier.

Le parti républicain lui-même est divisé en deux fractions, les centralistes et les fédéralistes, qui n'ont jamais pu s'entendre,

et qui paraissent disposés moins que jamais à la concorde, car leur mésintelligence a éclaté dans la séance même où la République a été votée.

Enfin les radicaux, les socialistes et les communaux, qui ont de nombreux adhérents parmi les populations des villes industrielles, vont affluer à Madrid, à Séville, à Barcelone. On dit même que déjà beaucoup de réfugiés de la Commune ont quitté Londres, se donnant rendez-vous en Espagne. On peut compter sur ces représentants de nouvelles couches sociales pour assurer l'avenir de la nouvelle République.

En résumé, c'est l'anarchie la plus complète qui menace d'envahir ce malheureux pays, déjà si profondément désorganisé par l'esprit révolutionnaire, et de le précipiter dans une décadence d'où il ne pourra plus sortir.

Voici les dernières dépêches de l'Agence Havas :

Madrid, 14 février, 3 h. soir.

Un décret supprime la garde royale. La *Gazette* publie de nombreuses adresses de félicitations envoyées des provinces au pouvoir exécutif.

Le ministre de la justice doit présenter aujourd'hui à l'Assemblée un projet pour l'abolition de la peine de mort et chargeant une commission de rédiger dans les deux mois un projet de système pénitentiaire.

On assure que la France, l'Angleterre, la Belgique, la Suisse ont reconnu la République espagnole.

On annonce la suppression du conseil d'Etat.

Saint-Sébastien, 14 février.

Les nouvelles publiées à Paris sur le général Morionès sont complètement fausses.

Le général, loin de passer aux carlistes, a, au contraire, fait acte d'adhésion au gouvernement de la République.

Madrid, 14 février, 6 h. soir.

Le gouvernement a l'intention de supprimer le ministère Fomento (travaux publics et instruction), des colonies et de la justice ; il supprimerait aussi les pensions de retraite au-dessous de soixante ans.

Le général Contreras est arrivé à Madrid. Le général Morionès a télégraphié aujourd'hui qu'il adhère complètement à la République.

New-York, 15 février.

La chambre des représentants à Washington a refusé de prendre en considération une résolution félicitant l'Espagne de l'établissement de la République.

Chronique locale et de l'Ouest.

Double condamnation à mort à Angers.

La Cour d'assises de Maine-et-Loire a prononcé vendredi soir deux condamnations à la peine capi-

Il ne voulait évidemment réveiller ni sa femme ni sa fille, et surtout ne point exciter l'attention de son neveu, qu'il avait commencé par maudire en apercevant de la lumière dans sa chambre.

Au milieu de la nuit, Eugénie, préoccupée de son cousin, crut avoir entendu la plainte d'un mourant ; et, pour elle, ce mourant était Charles.

Elle l'avait quitté si pâle, si désespéré !

Peut-être s'était-il tué !

Soudain, elle s'enveloppa d'une coiffe, espèce de pelisse à capuchon, et voulut sortir.

D'abord une vive lumière qui passait par les fentes de sa porte lui donna peur du feu ; puis elle se rassura bientôt en entendant les pas pesants de Nanon, et sa voix mêlée au hennissement de plusieurs chevaux.

— Mon père enlèverait-il mon cousin ? se dit-elle en entr'ouvrant sa porte avec assez de précaution pour l'empêcher de crier, mais de manière à voir ce qui se passait dans le corridor.

(La suite au prochain numéro.)

tale : celles de Marie Hérisse, femme Bruère, âgée de 26 ans, et de François Gaultier, dit *Isidore*, âgé de 22 ans, son amant.

Si ce procès se fût déroulé à Paris, et pour des gens de condition plus élevée, il eût certes pris rang parmi les causes célèbres : il est difficile, en effet, d'imaginer, de rêver drame plus lugubre, plus affreux, plus émouvant que celui qui se déroulait toute la journée de vendredi devant le nombreux public remplissant la salle de la Cour d'assises d'Angers.

Un honnête homme, des plus honorables et des plus estimés, vivait à Broc, canton de Noyant, sur les confins de Maine-et-Loire, entre le département de la Sarthe et celui d'Indre-et-Loire ; il s'appelait Bruère, était cordonnier de son état, tenait un petit magasin de différentes marchandises, et venait d'être nommé facteur auxiliaire de la poste aux lettres.

Dans son intimité il avait reçu un jeune homme de vingt-deux ans, Gaultier, dit *Isidore*, cocher, tout près de Broc, au château de M. de la Poëze ; et ce jeune homme, dès le commencement de 1872, lui prit son honneur et sa femme.

En octobre 1872, Bruère fut instruit par une lettre anonyme de ce qui se passait sous son toit ; il écrivit alors à Gaultier la lettre la plus digne et la plus convenable qu'on puisse lire, lui défendant désormais l'entrée de sa maison, et lui disant qu'il consentirait à pardonner et à garder chez lui la femme coupable, à la seule condition que Gaultier partirait du pays.

A dater de ce jour, Gaultier, loin de partir, et la femme Bruère, loin de se repentir, ne songèrent plus qu'à se débarrasser du mari.

Gaultier acheta un revolver avec de l'argent donné pour cela par la femme Bruère, et un mois entier cette femme partagea la couche de son mari, ne rêvant chaque nuit qu'aux moyens de fournir à son amant l'occasion de l'assassiner.

Douze fois elle écrivit à cet amant, mêlant dans ses lettres les expressions de tendresse à la férocité la plus atroce, lui envoyant le plus tendre, le plus doux des baisers et lui disant : Tel jour, à telle heure, tu t'embusqueras à tel endroit, il y passera, et tu feras le coup.

Cinq tentatives consécutives d'assassinat eurent lieu ainsi ; elles ne manquèrent que parce que Bruère revint accompagné ou par des chemins différents, la sixième réussit.

Un soir, ou plutôt une nuit, Bruère et sa femme revenaient de conduire chez lui, à une assez grande distance, le père de Bruère ; ils marchaient seuls sur la route et, dans un fourré, se trouvait Gaultier, averti par la femme, et attendant sa victime.

Quand ils passèrent devant ce fourré, la femme s'écarta, et Gaultier s'élançant tira sur Bruère cinq coups de revolver ; un seul l'atteignit. Malgré sa blessure, Bruère prit la fuite ; Gaultier s'acharnant après lui, le poursuivit, et de six coups d'un énorme couteau de cuisine dont il avait eu soin de se munir, l'assassina.

Tels sont les faits qui amenaient vendredi les deux coupables sur les bancs de la cour d'assises : ils avouaient leurs crimes et se bornaient à peu près à se charger l'un l'autre, et à implorer l'indulgence du jury.

M. Daguilhon présidait et avait pour assesseurs MM. Jousset et de Soland.

Une foule énorme remplissait la salle. M. Duchâstelier, procureur général, porta lui-même la parole : c'était la première fois que l'éminent magistrat se faisait entendre à Angers.

Son éloquence fut grave et austère ; dans un réquisitoire aussi sobre qu'énergique, il parla au nom de la société outragée et vengea la victime tombée sous les coups de deux assassins. En l'entendant, on sentait qu'il y avait là une de ces causes dans lesquelles il est impossible à la conscience de mettre la pitié au-dessus du devoir.

La parole émue et vraiment magistrale de M. Duchâstelier fit une profonde impression sur l'auditoire, et des applaudissements, d'ailleurs fort déplacés, se sont fait entendre à la fin de son discours.

Après M. le procureur général, M. Affichard prit la défense de Gaultier, et chercha à montrer qu'en toute cette affaire, s'il avait été le bras, la femme Bruère était l'âme et le vrai coupable.

Pour défendre cette femme, M. Cubain fit surtout appel à la pitié de MM. les jurés : il leur dit que la peine de mort tendait à disparaître de nos mœurs, que depuis 1831 l'échafaud n'avait pas été dressé à Angers, et qu'ils ne voudraient pas le relever, surtout pour une femme.

Malgré la défense des deux avocats, le jury, après l'éloquent résumé du président Daguilhon, revint

avec un verdict affirmatif sur toutes les questions, sans accorder le bénéfice des circonstances atténuantes.

Gaultier était reconnu coupable d'assassinat avec les circonstances aggravantes de préméditation et de guet-apens ; la femme Bruère était sa complice, et également sans circonstances atténuantes.

La cour n'eût plus dès lors qu'à appliquer la loi : elle a condamné à mort les deux coupables, en ordonnant que l'exécution aurait lieu à Angers.

Nous apprenons que le jury en entier doit signer aujourd'hui un recours en grâce pour les deux condamnés. **Edgard GRANGÉ.**

(Journal de Maine-et-Loire, du 15.)

Le mouvement administratif vient d'avoir lieu. Nous donnons les nominations qui concernent plus spécialement notre pays.

Par décrets du 15 février 1873, rendus sur la proposition du ministre de l'intérieur :

M. Le Guay (Albert), préfet de Meurthe-et-Moselle, est nommé préfet du département de la Loire-Inférieure, en remplacement de M. Doniol.

M. Doniol, préfet de la Loire-Inférieure, est nommé préfet du département de Meurthe-et-Moselle, en remplacement de M. Le Guay.

M. Lefizelier, avocat, est nommé conseiller de préfecture du département de la Mayenne, en remplacement de M. Moisan, démissionnaire.

Sont nommés :

Procureur de la République à Mayenne, M. Morançais, procureur de la République à Segré ;

Procureur de la République à Segré, M. Faligan, substitut à Laval ;

Substitut du procureur de la République à Laval, M. Unal, substitut à Cholet ;

Substitut du procureur de la République à Cholet, M. Chudeau, substitut à Baugé ;

Substitut du procureur de la République à Baugé, M. Hommey, avocat.

Sont nommés correspondants titulaires de l'instruction publique pour les travaux historiques et archéologiques :

MM. Godard-Faultrier, avocat à Angers ; Port, Célestin, archiviste de Maine-et-Loire, à Angers.

Est nommé correspondant honoraire : M. Joly-Leterme, architecte à Saumur.

M. l'abbé Lemeunier, vicaire à Montjean, est nommé curé de Cunault, en remplacement de M. Boyer, démissionnaire pour raison de santé.

M. l'abbé Montaillé, vicaire au Puy-Notre-Dame, est nommé vicaire à Maulévrier, en remplacement de M. l'abbé Martin, nommé vicaire à Montjean.

On nous annonce la création d'un nouveau dépôt d'étalons à Saumur.

Dans notre dernier numéro, nous annoncions que M. de la Selle, propriétaire à Poitiers, était mort subitement à la gare de Niort. Le *Courrier de la Vienne*, qui rapporte l'événement, ajoute les lignes suivantes :

« La nouvelle de cet affreux malheur, qui vient frapper dans les circonstances les plus cruelles et les plus imprévues une des familles les plus justement honorées de notre pays, a causé à Poitiers, aussitôt qu'elle y a été connue, la plus douloureuse émotion. »

« Les vives et nombreuses sympathies qu'avait su dans sa vie acquérir M. de la Selle par une nature d'une rare distinction d'esprit et de cœur, se réunissent aujourd'hui pour porter à sa famille l'expression des regrets les plus profonds. »

« Les restes ont traversé hier la gare de Poitiers pour être transportés au château de la Tremblaye, dans le département de Maine-et-Loire, où ils seront déposés dans le caveau de sa famille. »

Le *Courrier de la Vienne* donne quelques détails sur la tentative d'évasion à la prison de Poitiers dont nous avons déjà parlé :

« Le coup avait été bien préparé, car les prisonniers étaient munis de cordes solides, qu'ils avaient fabriquées avec les draps de leurs lits découpés en lanières. »

« En un instant, les gardiens furent gar-

rottés, malgré leur vive résistance, et pour étouffer l'appel qu'ils auraient pu jeter à leurs collègues, les malfaiteurs leur enveloppèrent immédiatement la tête avec une couverture. »

« Ces précautions prises, ils enfermèrent les gardiens dans une petite pièce, après s'être emparés de leurs clefs, et ils s'occupèrent de gagner le chemin de ronde pour achever l'évasion. »

« Mais l'un des conjurés, obéissant alors à un mobile que la justice devra rechercher, se sépara de ses complices et alla réveiller le gardien-chef en lui révélant ce qui venait de se passer. »

« Le gardien-chef fit immédiatement prévenir l'autorité ; des mesures furent prises sans délai, et les sept coupables, qui n'avaient pu gagner la rue, furent trouvés blottis dans une petite chambre, d'où ils refusaient de sortir. »

Dans les dernières inondations de la Loire, Nantes a plus souffert que le pays d'amont.

On croit que ce fait est causé par un changement dans le régime du fleuve, et l'on se livre, pour s'instruire à ce sujet, à des études très-sérieuses et très-attentives entre Nantes et Saint-Nazaire.

On lit dans l'*Indépendance*, de Nantes :

« Le public n'a peut-être pas remarqué encore la disparition du fameux arbre de la liberté de la place Royale. Comment cet arbre a-t-il disparu ? — Mystère... »

« Le blindage artistique à l'aide duquel l'ancienne municipalité avait cru le protéger contre les attaques des méchants, n'a-t-il pas pu le soustraire au sort commun qui atteint les grands arbres et les grands hommes ? L'arbre s'est-il éteint de lui-même, inconsolable d'avoir vu tomber ses protecteurs ? — Les journaux se taisent et le public ne s'émeut pas. »

« O vanité des grandeurs terrestres ! O ingratitude populaire ! »

Nous avons remarqué, avant-hier, dit le même journal, l'arrivée à Nantes d'une troupe de bohémiens, accompagnés d'un grand nombre d'enfants en maillot, installés sur de vieux chevaux ou sur des ânes impossibles ; ces mendiants ont parcouru la ville, en implorant la charité des passants et ont récolté une assez bonne recette.

Nous avons toujours cru que la mendicité était interdite à Nantes, mais nous nous étions trompés.

C'est à tort que plusieurs journaux ont annoncé la mort de M. François Bartholony, président du conseil d'administration de la Compagnie des chemins de fer d'Orléans.

C'est son frère qui est mort. Quant à M. François Bartholony, nous croyons savoir qu'il se démet volontairement de ses fonctions, et que M. Didion va le remplacer probablement.

La fortune que laisse le défunt, M. Constant Bartholony, dépasse 20 millions.

M. Didion est l'un de nos ingénieurs les plus distingués. Il a été pendant de longues années directeur de la Compagnie d'Orléans. Lorsqu'il voulut quitter cette direction, la Compagnie, tenant à conserver le concours de son expérience et de ses hautes lumières, le nomma délégué du conseil d'administration. C'est le poste qu'il occupe actuellement.

VILLE DE MONTREUIL-BELLAY.

Le Mardi-Gras, 25 février, à onze heures,

GRANDE CAVALCADE

Avec le concours de la Musique.

Quête au profit des pauvres.

RETRAITE AUX FLAMBEAUX. — GRAND BAL.

Dernières Nouvelles.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Le courrier de Madrid n'est pas arrivé hier à Paris ; les seuls journaux espagnols qui soient parvenus sont ceux de la Catalogne. — Nous continuons à publier les dépêches de l'Agence Havas, mais sans en assumer en aucune façon la responsabilité.

Le télégraphe qui lui apporte quelques nouvelles est au pouvoir du gouvernement ; il est tout naturel qu'il ne transmette que des informations agréables ou soigneusement arrangées.

Il n'a cessé par exemple de démentir les soulèvements et les conflits, soit à Madrid, soit dans les provinces ; on n'en avait parlé que d'après ses démentis frappant des informations qui n'existaient pas ; aujourd'hui plusieurs journaux annoncent, d'après des renseignements particuliers, qu'on s'est battu dans les rues de Madrid et dans l'Andalousie.

Madrid, 15 février, 2 h., soir.

La *Gazette officielle* annonce que la neige continue de rendre très-difficiles les opérations des colonnes de troupes dans la Navarre et dans les provinces basques.

La tranquillité a été complètement rétablie à Malaga sans effusion de sang.

Un projet de loi amnistie les républicains condamnés comme auteurs des manifestations contre la conscription ou pour délits de presse.

Un décret porte que la justice sera rendue au nom de la nation.

Un autre décret réorganise les volontaires de la liberté sous le nom de volontaires de la République.

Les bataillons actuels continueront à subsister.

Madrid, 15 février, 4 h. soir.

M. Figueras a reçu officiellement à une heure le général Sickles, ministre des Etats-Unis, qui lui a dit :

« Obéissant aux ordres de mon gouvernement, j'ai l'honneur de saluer en la personne de Votre Excellence la république espagnole. S'il est possible d'entrevoir quelque chose de l'avenir, qu'il me soit permis d'exprimer la pensée que la sagesse et la dignité qui ont présidé au changement qui vient de s'opérer et la sage décision qui vous a confié la présidence du pouvoir exécutif sont d'heureux auspices pour le glorieux avenir réservé à la nouvelle république espagnole. »

« Les Etats-Unis, qui occupent une considérable partie du continent jadis initié à la civilisation par la valeur et la foi de l'Espagne ne peuvent pas contempler sans émotion l'empire de Ferdinand et d'Isabelle transformé en République. »

« Le peuple américain, convaincu par la constante pratique des institutions libres durant un siècle, de leur immense efficacité pour le progrès des nations, voit avec une profonde satisfaction que l'Espagne a trouvé dans son exemple les moyens d'établir sur de solides fondements sa prospérité et sa puissance. »

« En vous exprimant les vœux fervents du général Grant pour le succès de l'administration qui vous est confiée et en reconnaissant l'autorité déposée entre vos mains, j'accomplis le plus agréable devoir de ma mission dans ce noble et généreux pays. »

M. Figueras, répondant au général Sickles, a dit :

« La grave responsabilité qu'entraîne le poste que l'Assemblée m'a confié et que l'adhésion du peuple a ratifié, serait capable de m'écraser, si je n'avais pour m'encourager des circonstances comme celle-ci où votre éloquente parole m'apporte la robuste voix du peuple américain, béni et acclamant l'avènement de la République en Espagne. Notre nation, qui a conquis cette forme de gouvernement par sa modération et son énergie, la consacra par sa prudence consommée. »

« Si l'Amérique doit de la reconnaissance à l'Espagne pour l'avoir découverte, l'Espagne lui doit, de son côté, de la gratitude pour avoir fondé dans le nouveau monde une société nouvelle qui a été définitivement organisée par le génie républicain, lequel a établi l'équilibre parfait entre l'autorité sociale et les droits naturels, entre une démocratie agitée et la stabilité parfaite des pouvoirs, entre l'expansion de toutes les aspirations de l'esprit humain et le respect des intérêts et des lois, digne exemple que notre patrie n'oubliera pas dans la nouvelle ère qui s'ouvre pour nous. »

Le correspondant spécial du *Times*, dans une dépêche datée de Paris, du 14 février, dit :

« Il n'est pas exact que le gouvernement français ait envoyé des instructions à son ambassadeur à Madrid pour reconnaître la République. Le gouvernement français n'a pas émis son opinion sur ce sujet, n'ayant reçu, du reste, aucune notification officielle. »

Pour les articles non signés: P. GODET.

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers. — Direction de M. CH. BONNESSEUR.

Lundi 17 Février 1873,

Le Chevalier de Maison-Rouge

Drame historique à grand spectacle, en 5 actes et 13 tableaux, par Alexandre Dumas et Auguste Maquet. Bureaux, à 7 heures; rideau, à 7 heures 1/2.

LA C^o FRANÇAISE
VEND SON
CHOCOLAT
QUALITÉ SUPÉRIEURE
Toujours 2 francs le 1/2 kilogramme
ET SON
CACAO EN POUDRE
2 fr. 50 le 1/2 kil.
Dépôt dans toutes les bonnes Maisons.

LE CHOCOLAT-MENIER
SE VEND PARTOUT
ON ÉVITERA
LES CONTREFAÇONS
EN EXIGEANT
le véritable nom.

Pour les CHEVEUX et la BARBE
Fournisseur de
S. M. la Reine d'Angleterre
et de S. M. l'Empereur de Russie
1 M^o d'Or. — 3 M^o d'Argent

RÉPARATEUR AU QUINQUINA
Préparé par F. CRUCQ, Chimiste, Brevetés. g. d. g. PARIS. — 11, RUE DE TRÉVISE. — PARIS
Le seul produit qui, sans être une teinture, rende progressivement aux Cheveux et à la Barbe leur couleur primitive.
ON L'EMPLOIE SOI-MÊME
Il n'a pas le défaut de salir la tête et de ne pas sécher
Chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalescière Du Barry de Londres.
Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une minute de cuisson.
— Tout malade trouve, dans la douce Revalescière Du Barry, santé, énergie, appétit, bonne digestion et bon sommeil. Elle guérit sans médecine, ni purges, ni frais, le dyspepsie, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, etc. etc.

Certificat N° 56,935.

Barr (Bas-Rhin), 4 juin 1861.

Monsieur, — La Revalescière a agi sur moi merveilleusement: mes forces reviennent et une nouvelle vie m'anime, comme celle de la jeunesse. Mon appétit, qui pendant plusieurs années a été nul, est revenu admirablement, et la pression et le serrement de ma tête, qui depuis quarante ans s'étaient fixés à l'état chronique, ne me tourmentent plus.
DAVID RUFF, propriétaire.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalescière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de

12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, Common, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

Marché de Saumur du 15 février.

Froment (1 ^h) 77 k. 22 50	Graine tréfle 50	—
2 ^e qualité 74 21 50	— luzerne 50	—
Seigle 75 11 50	Foin (h. bar.) 780	50
Orge 65 15	— Luzerne —	780 40
Avoine, bar. 50 8 50	Paille —	780 30
Fèves 75 14	Amandes 50	—
Pois blancs 80 25	— cassées 50	—
— rouges 80 25	Cire jaune 50	180
Graine de lin 70	Chanvre tillé	—
Colza 85	(52 k. 500) —	—
Chenevis 50	Chanvre broyé	—
Huile de noix 50 k.	Blanc —	—
— chenevis 50	Demi-couleur —	—
— delin 50	Brun —	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1872.	1 ^{re} qualité 80 à 90
Id.	2 ^e id. 50 à 60
Ordin., envir. de Saumur 1872.	1 ^{re} id. 45 à 50
Id.	2 ^e id. 40 à 45
Saint-Léger et environs 1872.	1 ^{re} id. 38 à 43
Id.	2 ^e id. 35 à 40
Le Puy-N.-D. et environs 1872.	1 ^{re} id. 40 à 45
Id.	2 ^e id. 34 à 35
La Vienne, 1872.	30 à 35
ROUGES (2 hect. 30).	
Souzay et environs, 1872.	70 à 80
Champigny, 1872.	1 ^{re} qualité 100 à 120
Id.	2 ^e id. 80 à 90
Varrains, 1872.	80 à 90
Varrains, 1872.	80 à 90
Bourgueil, 1872.	1 ^{re} qualité 100 à 120
Id.	2 ^e id. 80 à 90
Restigné 1872.	80 à 90
Chinon, 1872.	1 ^{re} id. 75 à 80
Id.	2 ^e id. 60 à 70

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 FÉVRIER 1873.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71.	55 45	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	825	»	5	C. gén. Transatlantique, j. juill.	375	»	2
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	81 50	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	647 50	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	430	»	2 50
5 % jouissance 22 septembre.	»	»	»	Crédit Mobilier	422 50	»	7 50	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	455	»	3 75
5 % Emprunt	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche	970	»	»	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Emprunt 1872	89 25	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. aodt.	378 75	1 25	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	210	»	1 50	Est, jouissance nov.	520	2 50	»	Orléans	272	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	390	»	»	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	873 75	1 25	»	Paris-Lyon-Méditerranée	270	»	»
— 1865, 4 %	445	1 25	»	Midi, jouissance juillet.	585	»	»	Est	270	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	275 50	»	1 50	Nord, jouissance juillet.	1000	»	5	Nord	283	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	248 75	»	»	Orléans, jouissance octobre.	860	2 50	»	Ouest	268 50	»	»
— libéré	»	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	322 50	»	2 50	Midi	271 75	»	»
Banque de France, j. juillet.	4460	»	25	Vendée, 250 fr. p. j. juill.	»	»	»	Deux-Charentes	249 25	»	»
Comptoir d'escompte, j. aodt.	598 75	11 25	»	Compagnie parisienne du Gaz.	720	»	»	Vendée	244	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	487 50	»	»	Société Immobilière, j. janv.	80	3	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	475	»	»								

GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 11 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	
9 — 02 — — omnibus.	
1 — 33 — — soir, —	
4 — 13 — — express.	
7 — 27 — — omnibus.	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — omnibus.	
9 — 50 — — express.	
12 — 38 — — soir, omnibus.	
4 — 44 — — —	
10 — 30 — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34.

Etude de M^e CHASLE, notaire à Angers, rue Saint-Blaise, 15, successeur de M^e MESTAYER.

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés,

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par lots.

Premièrement.

LA BELLE TERRE DE SEMENCIÈRES

Située communes des Cerqueux et de Nuvil-sous-Passavant, canton de Vihiers, arrondissement de Saumur.

Comprenant:

- 1° Un corps de ferme, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation en très bon état, terres labourables, vastes prairies et autres natures de terrains;
 - 2° Deux fourneaux à briques et à tuiles, avec terrains voisins contenant les gisements nécessaires pour la fabrication de ces produits;
 - 3° Trois grands bois-taillis, essence de chêne et châtaignier;
- Le tout dans un seul tenant, contenant 124 hectares.

Deuxièmement,

UNE PRAIRIE

Située auprès de Thouarce,

Contenant environ 4 hectares.

Cette prairie pourra être divisée.

S'adresser, pour les conditions et traiter, à M. MORAIS, expert à Angers, rue David, 9, chargé de pouvoirs, ou à M^e CHASLE, notaire, dépositaire des titres de propriété. (55)

A VENDRE

D'OCCASION,

UNE CALÈCHE NEUVE.

S'adresser à M. GIRARD-GUÉRIN, rue de la Monnaie, à Saumur.

Etude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE

A L'ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay,

Le mardi 4 mars 1873,

DES IMMEUBLES

Ci-après,

Appartenant à l'Hospice de Montreuil-Bellay,

Et situés commune de Montreuil-Bellay.

- 1° Vingt-trois ares de terre, au Grand Poteau, n° 114, section F.
 - 2° Quinze ares 50 centiares de terre, en Fausais, n° 482, section F.
 - 3° Six ares 60 centiares de terre, en Pescheux, n° 1,344, section F.
 - 4° Sept ares 70 centiares de vigne, à la Poiretière, n° 924, section J.
 - 5° Seize ares de vigne, en Ardenne, n° 306, section H.
 - 6° Et 5 ares de vigne, au même lieu, n° 308, section H.
- S'adresser, pour tous renseignements, à M^e HACAULT, dépositaire du cahier des charges. (75)

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

ADJUDICATION

DE

DIVERSES FOURNITURES

Pour la Maréchalerie de l'École de cavalerie de Saumur.

Le jeudi 20 février 1873, à une heure, à la Maréchalerie, il sera procédé à l'adjudication, sur soumissions timbrées et cachetées, des fournitures ci-après, à faire du 1^{er} mars au 31 décembre 1873, savoir:

- Fer neuf,
- Fer hors de service,
- Fer en verge,
- Clous de cheval,
- Charbon de terre.

L'adjudication sera dévolue à ceux des concurrents dont les prix seront le plus au-dessous de ceux adoptés pour limites, et déposés, sous pli cacheté, sur le bureau, au commencement de la séance.

Le cahier des charges est déposé dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire, rue Bodin, n° 7, où le public sera admis à en prendre connaissance, et au bureau de l'Officier d'Administration, comptable de la Maréchalerie.

Le Sous-Intendant militaire, LAURENT.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Le mardi 18 février 1873, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, dans une maison sise à Saumur, rue de Bordeaux, n° 19, où est décédée M^{me} veuve Perrault-Bouge, rentière, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa succession.

Il sera vendu:

Plusieurs lits, couvertures, très-beaux matelas, couvertures, couvre-pieds, draps, serviettes, nappes, commodes, fauteuils, guéridons, buffet, tables, pendules, glaces, flambeaux, consoles, un très-joli meuble marqué, bibliothèque de très-beaux ouvrages avec reliures riches, tableaux, gravures de Raphaël et Lebrun, objets d'étagère, argenterie, batterie de cuisine et autres objets.

On paiera comptant, plus 5/0/0.

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON

Rue de la Cocasserie, n° 14, à Saumur.

S'adresser à M^{me} veuve TASSE, qui l'habite. (48)

A VENDRE

D'OCCASION,

DEUX BONS CASIERS, de grandeurs différentes, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier. S'adresser au bureau du journal.

M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

M. DÉZÉ, relieur-papetier à Saumur, demande un apprenti.

PASTILLES DIGESTIVES
DE LACTATE DE SOUDE & DE MAGNÉSIE
DE BURIN DU BUISSON

Elles sont recommandées, toujours avec succès, par les premiers médecins de Paris, contre les Maux d'estomac, les Mauvaises digestions, les troubles de la digestion, les Pituites, la Migraine, le Manque d'appétit, le Gonflement de l'estomac et des intestins, la Somnolence, les Baillements et les Vomissements après les repas; elles réveillent l'appétit chez les convalescents et remplacent avantageusement les pastilles ayant pour base les eaux minérales alcalines, la magésie calcinée, le Charbon et les Pastilles dites de Vichy. — A Paris, pharmacie, 7, rue de la Feuillade, et à Saumur, dans les bonnes pharmacies. (39)

Publication de la Librairie HACHETTE et C^o, 79, Boulevard Saint-Germain, Paris.

DICTIONNAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE

PAR

M. E. LITTRÉ,

de l'Académie française,

OUVRAGE ENTIÈREMENT TERMINÉ ET PUBLIÉ

EN LIVRAISONS A UN FR.

L'ouvrage complet formera 110 fascicules à 1 fr. Il paraît un fascicule le Samedi de chaque semaine à partir du 15 février 1873.

En vente à Saumur, chez M. GRASSET, libraire.

Saumur, imprimerie de P. GODET.